

Lafarge : licenciements non justifiés

Social. Pour le tribunal administratif de Rouen, le caractère économique du licenciement de deux salariés de la cimenterie dans le cadre du PSE de 2016 ne peut être retenu. L'appel est encore possible.

« **L**a direction de LafargeHolcim prend acte de cette décision et se réserve la possibilité de faire appel. » Mais pour l'heure, Fabien Leboucher se félicite du rejet de la requête de LafargeHolcim, prononcé par le tribunal administratif de Rouen, et se réserve la possibilité d'aller au delà. « Et essayer d'invalider le licenciement des autres. »

Le 5 décembre, l'instance donnait raison à cet ancien mécanicien de la carrière Lafarge de **Saint-Vigor-d'Ymonville**, s'opposant à la demande de LafargeHolcim, déposée en février 2018, d'annuler les décisions de l'Inspection du travail et du ministère du Travail, refusant de délivrer l'autorisation de procéder à son licenciement (ainsi qu'à celui d'un autre salarié).

« C'est bel et bien la preuve que le motif économique du Plan de sauvegarde de l'emploi (validé en août 2016) mis en œuvre par Lafarge sur la cimenterie et la carrière n'était pas fondé. Donc on ne me licencierait pas, alors qu'on a licencié les autres pour les mêmes raisons ? Ce serait une première juridique, et de ce fait une injustice. Oui, j'ai bien envie d'aller au bout maintenant ! »

« Inacceptable »

Le 3 février 2016, Lafarge annonçait sa volonté de transformer sa cimenterie de Saint-Vigor en usine de broyage. Ce qui signifie l'arrêt du four, mais la poursuite d'une activité par acheminement de clinker, livré à Honfleur, puis transporté par camions. Une nouvelle stratégie qui doit se traduire par le maintien de 31 postes sur les 144 que comptent la cimenterie et la carrière (promise à devenir un site de stockage des inertes du chantier titanesque du Grand Paris).

Estelle Grelier (députée PS de la 9^e circonscription), à quelques jours de devenir secrétaire d'État chargée des Collectivités territoriales dans le gouvernement Valls II, n'hésite pas à évoquer un « plan de licenciements boursier ». Quelques jours plus tard, Jean-Paul Lecoq, futur député (PCF) de la 8^e (et ex-parlementaire de la 6^e), appelle Hervé Morin, président de la Région, à organiser une table ronde, jugeant « inacceptable d'accompagner socialement la casse de l'emploi industriel et ses conséquences ».

Mais le train est lancé. Le plan de restructuration du site est validé



En 2016, Lafarge annonçait transformer sa cimenterie en usine de broyage. Sur 144 postes, 39 subsisteront. (Archives PN)

par la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) le 12 août 2016. Les mesures sociales se précisent. Finalement, 39 postes sont conservés. Une liste de 129 postes à travers la France (dont 108 sur d'autres sites Lafarge) est diffusée afin de permettre le reclassement des salariés n'ayant pas bénéficié de clauses de départ (prétraitements, départs volontaires...). La direction promet qu'il n'y aura aucun licenciement.

Enquête de la Direccte

14 seront toutefois notifiés, alors qu'entre en vigueur le PSE, en janvier 2017. Ce sera notamment le cas pour Fabien Leboucher, dans l'impossibilité de déménager. Depuis quelques mois, ce dernier est mandaté par la CFDT auprès du personnel. Si sa qualité d' élu le définit comme salarié « protégé », cette protection ne s'applique toutefois pas dans le cadre d'un PSE. « Si la Direccte a effectivement validé le PSE sur la simple lecture des mesures d'accompagnement, elle se doit d'enquêter lorsqu'un salarié mandaté est licencié », souligne Fabien Leboucher. « Et c'est grâce à l'intégrité de l'enquêtrice que sera finalement soulignée [NDLR : au printemps 2017] l'irrecevabilité du caractère économique de mon licenciement. Difficile d'accepter que Lafarge ait licencié 14 personnes alors qu'elle crée une activité de revitalisation du bassin de l'emploi pérenne sur quinze ans avec 14 emplois, dont une partie confiée à la sous-traitance. Tout

cela est annoncé en 2017. On parle alors d'un plan de développement de 14,5 M€ d'investissement sur Saint-Vigor. Mais à ce jour, l'activité des inertes par le fluvial n'est pas lancée, alors qu'une partie est investie et que le site est prêt à recevoir les déchets du Grand Paris. Pourquoi ce sommeil ? C'est peut-être le meilleur moyen de ne pas être confronté à la priorité à l'embauche des ex-Lafarge durant les deux ans qui suivent le PSE. Difficile de comprendre également que sur la cimenterie, cette fois, des personnes ont été embauchées face à une forte demande, sans qu'on ne contacte les anciens salariés. »

Dans le lourd contexte d'une mise en examen du cimentier pour un éventuel financement du groupe djihadiste Daech afin de poursuivre ses activités en Syrie, la justice suit son cours, alors qu'en février 2018

LafargeHolcim demande au tribunal administratif de Rouen d'annuler la décision de l'inspectrice, confortée par le ministère du Travail. Il s'oppose donc à cette requête, considérant notamment qu'« il ne ressort pas des pièces du dossier que les perspectives de croissance du groupe seraient défavorables, dès lors que la contraction du volume des ventes de ciment dont se prévaut la société requérante correspond à un simple tassement de l'activité de ce secteur, ni que la compétitivité du groupe LafargeHolcim serait menacée... » En février 2016, Lafarge justifiait son plan de transformation du site, donc du PSE, par un « ajustement de son réseau de cimenteries au marché confronté à une baisse structurelle depuis 2008 ».

CHRISTOPHE FREBOU



Le tribunal administratif de Rouen donne, à son tour, raison à Fabien Leboucher. (Photo C. F/PN)

AUJOURD'HUI

Diabou Betchin et autres contes en musique

Les contes sont universels, chaque pays, chaque culture a sa version. Un tour du monde exceptionnel du Japon à l'Afrique, en passant par la France, vous est proposé au son de la guitare. Un moment de lecture musicale et contée, à déguster en famille.

Ce mercredi à 15 h, à la médiathèque Martin-Luther-King. Dès 8 ans. Inscription sur lireauhavre.fr ou dans vos bibliothèques.

Annulation du spectacle de magie au Magic Mirrors

Le spectacle de magie de Rey Vivoll et Ann-Ly, prévu aujourd'hui au Magic Mirrors, est annulé en raison des conditions météorologiques.

Dédicaces du conte de Noël

Séance de dédicaces du conte de Noël avec ses auteurs Jean-Marc Touttain et Yann Le Boulba. Ce mercredi de 16 h à 17 h à l'Espace Coty.

MuMaBox : « L'artiste comme modèle »

Mettons, par principe, l'œuvre au cœur du dispositif. C'est elle qui nous réunit, au cinéma, au concert, au musée... L'œuvre est la création d'un esprit, la production de l'artiste qui, cette fois, sera au centre de notre attention. L'artiste comme modèle donc, devant la caméra. Ce mercredi à 18 h au MuMa, 2 boulevard Clemenceau. Gratuit, sans réservation, dans la limite des places disponibles.

Cinéma à L'Aquilon

La Fabrique Atrium propose deux séances de cinéma gratuites à 15 h à l'Aquilon, 117 avenue du 8-Mai-1945. Ce mercredi 11 décembre : *Love Addict* ; mercredi 18 décembre : *Il faut sauver le père Noël*. Contact : 02 35 45 52 95.

Atelier collage et pastel

Organisé par Educ'Art, 65 rue Marchal-Joffre, un atelier collage et pastel animé par Nathalie Minne, illustratrice et créatrice d'albums jeunesse (pour les enfants de 5 à 8 ans), aura lieu ce mercredi de 14 h à 17 h. Pour tous renseignements et inscriptions : tél. 02 35 49 39 30 educ.art.asso@gmail.com

Café de la santé

Inscription au 02 35 49 31 59. pour « Les gestes de premiers secours », animé par la Croix-Rouge Française qui aura lieu jeudi 12 décembre à 9 h à La Fabrique Pré Fleuri, 6 allée Jean-Vilar. Gratuit.